

"La Communauté européenne en 1979: l'année du Parlement européen" dans 30 jours d'Europe (décembre 1979)

Légende: Pascal Fontaine, maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris, souligne, dans le mensuel 30 jours d'Europe de décembre 1979, l'importance et les résultats des premières élections au suffrage universel direct du Parlement européen. Il expose également les domaines où les Communautés européennes ont déployé leur action durant l'année écoulée, ainsi que les dossiers sur lesquels l'assemblée s'est penchée et sa relation conflictuelle avec le Conseil en ce qui concerne le budget communautaire.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. 12.1979, n° 257. Paris: Bureau d'information des Communautés européennes. "La Communauté européenne en 1979", auteur:Fontaine, Pascal , p. 27.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_communaute_europeenne_en_1979_1_annee_du_parlement_europeen_dans_30_jours_d_europe_decembre_1979-fr-f8caab9e-be37-46a8-82b0-78f4364e87e5.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

La Communauté européenne en 1979 : l'année du Parlement européen

par Pascal Fontaine

Crise profonde de la Communauté, ou péripéties?

L'échec du Conseil européen, réuni à Dublin les 29 et 30 novembre 1979, marquera certainement l'histoire de l'idéal communautaire d'un caillou noir. Le Premier ministre britannique, Mrs Thatcher, demande en vain à ses huit partenaires de réduire à zéro l'ardoise de 1,5 milliard d'unités de compte que son pays devrait payer en 1980 au titre des ressources propres de la Communauté. Refusant le compromis qui lui est proposé, la « Dame de fer » accepte de renouer le dialogue lors d'une prochaine rencontre en février. Certains parlent d'un blocage prolongé.

D'autres se souviennent d'autres crises et constatent que la nécessité pousse toujours en fin de compte les Européens sur la voie de l'union.

L'Iman Khomeiny jouera-t-il un rôle de fédérateur? Médusés par l'affrontement qui oppose Washington et Téhéran à propos d'une cinquantaine d'otages américains illégalement emprisonnés par des « étudiants islamiques », les Européens découvrent jour après jour combien leur dépendance pétrolière les rend vulnérables, et savent que les difficultés économiques et sociales de l'Occident trouveront une partie de leurs réponses dans la mise en place d'une politique énergétique commune.

Mais l'historien verra sans doute dans l'élection du Parlement européen au suffrage universel l'événement le plus considérable de l'année 1979. Subitement, 410 nouveaux acteurs viennent de monter sur la scène européenne. Quelle pièce s'apprentent-ils à jouer? On reproche à certains de sortir de leur répertoire, à d'autres de chausser des cothurnes qui ne leur appartiennent pas.

Le mariage de la démocratie et de l'idéal européen, célébré le 10 juin intervient opportunément pour rappeler aux citoyens de l'Europe que ce qui les rassemble devient un trésor de valeur dans un monde traversé de fanatismes, peuplé de goulags, rongé par les totalitarismes armés.

1. Le débat institutionnel et politique

Les élections européennes

Comme toute entreprise sans précédent à laquelle s'ajoute en l'occurrence l'aura du suffrage universel, cette première consultation européenne bénéficie d'une exceptionnelle couverture de presse et d'une mobilisation de la plupart des partis politiques, ainsi que de nombreuses associations, groupements de réflexion et mouvements européens.

La politisation la plus sensible se manifeste en France où la compétition entre les partis porte non seulement sur des conceptions différentes de la construction européenne, mais aussi sur la défense ou la critique du bilan économique et social du gouvernement, considéré comme partie intégrante de sa politique européenne.

Les oppositions au principe même de l'adhésion à la Communauté européenne ne se déclarent qu'en Grande-Bretagne, au sein de l'aile gauche du parti travailliste, et au Danemark, où les anti-Européens se regroupent dans un « Mouvement populaire contre la Communauté européenne ». Dans les autres pays, la moindre animation du débat s'explique par l'existence d'un consensus tant sur la nécessité de l'unification européenne que sur celle de la démocratisation de ses institutions. Aussi la ligne de clivage qui sépara les partis en Allemagne, en Italie ou dans les pays du Benelux pendant la campagne électorale européenne recoupe-t-elle généralement les oppositions traditionnelles dans la vie politique intérieure.

Ceux qui proposent un peu plus de socialisme, ou au contraire, un peu plus de libéralisme dans la conduite des affaires nationales, se retrouvent assez naturellement partenaires du même combat à l'échelle européenne. L'Europe n'apparaît plus comme une donnée extérieure, étrangère aux intérêts directs des

travailleurs ou aux droits des citoyens, mais comme un cadre élargi où les mêmes problèmes nationaux se reposent et peuvent trouver une solution.

Les résultats du scrutin révèlent peu de surprises. Le taux moyen de participation de 60 % n'est que légèrement inférieur aux pratiques de l'abstention pour certaines élections nationales. Mais il doit être corrigé par l'observation de forts écarts entre le pourcentage de votants au sein d'un pays comme l'Italie (85,9 %) et d'un pays comme la Grande-Bretagne (32,1 %). La différence de représentativité entre un député britannique et un député italien s'accroît du fait que le premier a été élu au scrutin majoritaire à un tour, mode traditionnellement sur-représentatif, et le second au scrutin de liste proportionnel. Le parti conservateur britannique, avec 50 % des voix, peut ainsi conquérir 60 sièges sur 81, n'en laissant que 17 aux travaillistes, et privant de toute représentation les libéraux, qui pourtant ont obtenu 13 % des suffrages.

Le Parlement élu aura sans doute quelques difficultés à imposer aux gouvernements l'adoption d'un mode de scrutin uniforme, mais il s'avérera nécessaire que la seconde Assemblée élue en 1984 ne reflète plus les distorsions de représentativité auxquelles a abouti la superposition de 9 modes de scrutin nationaux.

La configuration de la nouvelle Assemblée qui siège pour la première fois à Strasbourg le 16 juillet ne diffère pas sensiblement de l'assemblée précédente. Le groupe socialiste reste le plus important (112 députés) mais il est talonné par le groupe du Parti Populaire Européen (démocrate-chrétien) qui, avec 108 sièges est l'autre « superpuissance » du Parlement élu.

Trois groupes font figure de « puissance moyenne » : le groupe des démocrates européens, dont 60 sur les 63 membres sont des conservateurs britanniques, le groupe communiste et apparenté, 44 sièges, et le groupe libéral et démocratiques, 40 sièges. Enfin, le Groupe des démocrates européens de Progrès dispose de 22 sièges, dont 15 viennent de la liste D.I.F.E. conduite par Jacques Chirac, et le « Groupe de coordination technique et de défense des groupes et parlementaires indépendants » regroupe une dizaine de parlementaires marginaux (radicaux italiens, anti-Européens danois, qui se sont réunis pour disposer des avantages auxquels donne droit l'appartenance à un groupe).

Pourtant, dès l'élection du Président de l'Assemblée, celle des vice-présidents et les premiers débats de procédure, un phénomène de coalition apparaît qui ne s'était pas manifesté de façon aussi explicite au sein de l'ancienne Assemblée. En effet, l'addition des voix du groupe P.P.E., du groupe conservateur et du groupe libéral, forme au Parlement européen une majorité absolue.

L'accession de Simone Veil au « perchoir » de l'Assemblée, qui intervient dès le premier jour de session sitôt après le discours inaugural de Louise Weiss, doyenne d'âge, donne la mesure de la force de cette majorité virtuelle qui est de coloration centriste et centre droit, et de sensibilité européiste. Un accord passé entre les 3 groupes accordait au candidat présenté par le groupe libéral à la Présidence le soutien du groupe P.P.E. et du groupe conservateur. Ceux-ci voulaient à la fois barrer la route à un candidat socialiste et perpétuer un « gentlemen's agreement » inauguré entre les libéraux et les démocrates-chrétiens, au profit d'Emilio Colombo, dans la précédente législature.

Aussi la véritable bataille se situait-elle au sein du groupe libéral, où Simone Veil avait à conquérir l'investiture contre Gaston Thorn, président de l'Internationale libérale et Européen convaincu. Cette primaire fut acquise le 11 juillet par 20 voix contre 16, et l'élection de Simone Veil à la Présidence intervient le 17 juillet, au deuxième tour, par 192 voix sur 377.

Le débat sur la défense

Est-ce un effet du hasard, ou bien ce mouvement correspond-il à une impérieuse nécessité, le fait est que la question de la sécurité militaire de l'Europe, totalement passée sous silence en France, lors de la Campagne européenne occupe le devant de l'actualité pendant l'été et l'automne 1979.

Les partis politiques, soucieux de ne pas ajouter aux éléments d'un débat électoral déjà très politisé, celui, explosif entre tous, de la défense européenne, s'étaient contentés de rappeler que les affaires militaires

n'étaient pas du domaine du Traité de Rome. Mais pouvait-on parler aux Européens de leur solidarité, du destin commun, partagé et ce « sanctifié » par le suffrage universel sans évoquer les conditions sur lesquelles repose leur sécurité, et les perspectives d'action commune qui pourraient progressivement se substituer à l'état de division dans laquelle l'Europe occidentale se maintient depuis la Deuxième Guerre mondiale?

Les leaders d'opinion, et particulièrement la presse, saisissent ce sentiment d'inquiétude et de frustration ressenti par ceux auxquels on parle quotidiennement des négociations soviéto-américaines, de la déstabilisation dans le tiers monde, et de la supériorité militaire de l'U.R.S.S., écrasante sur le théâtre européen.

La parution d'ouvrages sur la défense européenne, l'idée lancée par deux gaullistes de mettre en place une force nucléaire franco-allemande, la mise en garde d'Henry Kissinger contre la vulnérabilité de l'Europe occidentale, la question posée par deux membres du Parlement européen à la session de septembre sur la possibilité d'une industrie européenne d'armements, constituent autant de jalons qui font sortir le concept de défense européenne du ghetto dans lequel il était enfermé.

La question de l'incompétence ou du droit des parlementaires européens de traiter de ces questions est ardemment débattue à Strasbourg : le parti communiste et le R.P.R. manifestent la plus vive hostilité à cette confusion entre le débat national et le débat communautaire, tandis que la plupart des élus U.D.F. admettent, avec le reste de l'Assemblée, qu'il est possible de saisir la Communauté des questions d'armements classiques par le biais de la politique industrielle.

Au-delà des arguties juridiques, un grand nombre de députés européens manifestent à l'occasion de ce premier débat le sentiment que leur responsabilité de représentants du peuple européen les conduit très naturellement à s'inquiéter de leur défense, et à l'évoquer publiquement.

Il reste en tout cas beaucoup de chemin à parcourir pour que les gouvernements de la Communauté admettent eux-mêmes qu'ils ont intérêt à étudier ensemble les aspects de leur sécurité commune, et en tant que tel, dans le cadre institutionnel de la Communauté, un dialogue sur ce sujet avec les parlementaires.

La querelle budgétaire

L'exercice budgétaire 1979 s'ouvre en février sur un vide juridique qui traduit la crise opposant depuis plusieurs mois le Conseil des ministres au Parlement Européen. Celui-ci refusant d'entériner la faible dotation du fonds régional décidée par le Conseil avait rétabli des crédits dépassant le taux d'augmentation qui lui est accordé au titre des dépenses non obligatoires — (D.N.O.).

La Commission et certains États membres constatant que le Conseil n'avait pu réunir la majorité qualifiée pour rejeter les amendements du Parlement, estiment que le budget est valable, et en demandent l'exécution aux États membres. La France, le Danemark et la Grande-Bretagne s'y refusent, et ont recours au versement de douzièmes provisoires, ce qui signifie leur refus de reconnaître le budget tel quel.

Il faut attendre le 22 mars pour que le Conseil s'accorde sur un compromis et adopte un projet de budget supplémentaire et rectificatif portant la dotation du Fonds régional à 945 millions d'unités de compte, soit une augmentation de 50 % par rapport au chiffre arrêté par le Conseil Européen du 6 décembre 1978. Le Parlement, en acceptant cette nouvelle offre, met fin à la crise budgétaire qui aurait pu dégénérer en crise institutionnelle.

Le budget 1980 donne lieu à un nouvel affrontement. L'avant-projet présenté par la Commission en mai traduit le souci de mieux équilibrer les dépenses, en réduisant notamment celles consacrées à la gestion des marchés agricoles, et en développant celles qui financent les politiques structurelles (régionale, sociale, section « orientation » du F.E.O.G.A., etc.). Lors de sa session de septembre, le Conseil modifie sensiblement, le projet de la Commission, en réduisant les dépenses correspondant à des actions structurelles, en éliminant la plupart des crédits supplémentaires demandés pour la politique industrielle, la

politique d'aide au développement, les actions de recherche dans le domaine de l'énergie, etc. La dotation du Fonds régional retenue par le Conseil est de 850 millions d'unités de compte, en retrait par rapport à la dotation de 1979.

Il fallait en effet opérer des coupes sombres dans les dépenses non obligatoires, pour assurer le financement des dépenses agricoles liées au soutien des marchés; le Conseil des ministres s'était prononcé pour une augmentation de 1,5 % des prix agricoles (sauf celui du lait), contre l'avis de la Commission qui recommandait le gel des prix pour la campagne 1980.

Cette augmentation se traduit par une dépense supplémentaire de 1300 millions d'unités de compte. La Commission juge utile de prévenir le Conseil de la précarité du système des ressources propres, qui ne serait plus en mesure de couvrir les dépenses vers 1981-82. La limite de 1 % du taux de T.V.A, qui, avec les droits de douane et les prélèvements agricoles, constituent les recettes communautaires sera prochainement atteinte, et la poursuite des politiques communes exigera une extension des bases de financement commun.

Face au Conseil traditionnellement économe, sauf en ce qui concerne les dépenses de soutien des marchés agricoles, la Commission cherche l'appui du Parlement. Celui-ci, saisi lors de sa session de septembre du projet du Conseil, ne peut que s'irriter des amputations faites dans les secteurs des dépenses non obligatoires sur lesquelles il exerce son contrôle.

Mais la session budgétaire tenue à Strasbourg du 5 au 7 novembre donne au Parlement Européen l'occasion de mettre le Conseil face à ses responsabilités. Selon l'avis de son rapporteur, Piet Donkert, la Commission des budgets avait décidé de proposer à l'Assemblée une série d'amendements tendant à diminuer les dépenses de soutien aux produits laitiers, et à augmenter la taxe de coresponsabilité qui frappe les rendements excessifs. Il s'agissait par ce biais de diminuer le poids des dépenses agricoles dues aux excédents en lait, afin de les transférer aux fonds « structurels » ou aux autres politiques sectorielles de la Communauté.

Le Parlement Européen adopte ces amendements, avec une majorité dans laquelle ne se retrouve aucun des élus français, qui craignent que ce transfert de dépenses ne soit l'amorce d'une remise en cause des fondements de la politique agricole commune à laquelle ils sont fermement attachés. Soucieux de ne pas ouvrir une crise institutionnelle avec le Conseil, le Parlement décide de se prononcer sur l'ensemble du budget lors de sa session de décembre, laissant le Conseil des ministres face à ses propositions qu'il ne pourra repousser qu'à la majorité qualifiée.

Le Conseil des ministres se refuse à suivre le Parlement dans cette voie. Tout en reconnaissant la nécessité d'un allègement des charges financières liées aux dépenses de soutien agricole, il tient à rappeler aux parlementaires que les politiques communes sont définies et aménagées par les gouvernements réunis en Conseil. Le 23 novembre, les ministres repoussent à la majorité qualifiée les amendements de l'Assemblée et rejettent la plupart de ses propositions concernant les dépenses non-obligatoires (régionales, développement et coopération, énergie) sous le prétexte qu'ils contribuent à dépasser les taux d'augmentation maximum.

2. Le renforcement de la cohésion interne de la Communauté

Les tribulations du système monétaire européen

La grande affaire de l'année 1978 avait été la décision de donner un nouvel élan à la construction de l'union économique et monétaire en remplaçant le serpent dont le fonctionnement s'était révélé insatisfaisant par un système monétaire européen (S.M.E.) qui assurait une plus grande solidarité entre les monnaies communautaires. Seule la Grande-Bretagne ne s'était pas jointe à cet accord qui avait pour base un projet soigneusement mûri entre la France et l'Allemagne. La date d'entrée en vigueur du nouveau système fixée au 1^{er} janvier 1979 n'est pourtant pas respectée, parce que le règlement précisant les modalités de l'introduction de l'E.C.U., nouvelle unité de compte du S.M.E., dans la politique agricole commune, et ses effets sur les montants compensatoires monétaires, n'est pas adopté par le Conseil à cette date. La France soucieuse de participer à un système agri-monétaire complet, exige que la mise en vigueur du S.M.E. soit suspendue à

l'adoption de ce règlement. Il faut plusieurs semaines de travaux techniques pour concilier les positions de la France et de l'Allemagne : le Conseil européen du 12 mars enregistre un accord sur le désarmement progressif des montants compensatoires agricoles, et donne ainsi le feu vert à la mise en fonctionnement du S.M.E.

Le bilan tiré par les ministres des Finances, le 18 septembre, du premier semestre du S.M.E. est positif : alors que la baisse du prix du pétrole, la chute du dollar et la spéculation sur l'or traduisent un climat international troublé, les monnaies européennes n'ont pas un écart supérieur aux limites prévues, et « l'indicateur de divergence » a rempli ses fonctions. L'ajustement technique des taux pivots effectués le 23 septembre portant sur le Mark (+ 2 %) et la Couronne danoise (- 3 %) s'effectue dans un climat de modération du marché des changes qui contraste avec l'envolée des cours de l'or, due à la méfiance des détenteurs de dollars vis-à-vis de la devise américaine.

L'énergie

S'il est un problème touchant la vie quotidienne des Européens, et auquel les pays de la Communauté sont confrontés dans des conditions pratiquement similaires, c'est bien l'énergie. Il en a été question tout au long de l'année 1979, qui marque peut-être la première année où la Communauté a engagé une véritable politique commune.

La Commission a présenté au Conseil, en mars, les grandes lignes d'une politique extérieure qui devrait permettre de stabiliser et de diversifier les approvisionnements de la Communauté en énergie en provenance de pays tiers. L'accent est mis sur la nécessité de limiter les importations de pétrole et d'uranium. Les engagements pris par les chefs de gouvernement, réunis en Conseil européen à Strasbourg les 21 et 22 juin donnent la mesure de la nouvelle politique énergétique communautaire : l'engagement du précédent Conseil européen de réduire la consommation de pétrole de la Communauté à 500 millions de tonnes par an se trouve précisé et prolongé par la fixation d'un plafond global d'importations à 470 millions de tonnes (niveau de 1978) valable de 1979 à 1985.

Le Conseil européen affirme la nécessité de relancer l'énergie nucléaire, de développer la production charbonnière et d'accentuer les économies d'énergie. La Commission, traduisant en chiffres les orientations des chefs de gouvernement, présente les objectifs que la Communauté devrait atteindre en 1990 pour ramener à 50 % le degré de sa dépendance énergétique : maintenir les importations de pétrole brut à 470 millions de tonnes par an et augmenter de 25 % la production charbonnière, porter à 75 % de l'électricité consommée la part produite par les centrales nucléaires et thermiques fonctionnant au charbon, ramener le rapport entre la croissance du P.N.B. et la consommation d'énergie de 1 % actuellement à 0,7 % en 1990.

C'est donc munis d'un véritable plan de bataille pour l'indépendance énergétique que les pays de la CEE, présents au Sommet occidental de Tokyo les 28 et 29 juin, se sont présentés à leurs partenaires américain et japonais. La décision prise par ces deux pays de plafonner leurs propres importations, qui est une des conditions de la réussite du plan européen, a été considérée comme une victoire de la Communauté.

3. Les relations extérieures

Les progrès de l'élargissement

Conclues le 3 avril à Luxembourg, les négociations avec la Grèce en vue de son adhésion à la Communauté permettent de réunir toutes les conditions pour que ce pays devienne le 10^e membre de la Communauté à partir du 1^{er} janvier 1981. La cérémonie de signature des actes d'adhésion a lieu à Athènes le 28 mai 1979. La Grèce accepte entièrement les Traités et l'acquis communautaire, et les problèmes d'adaptation seront réglés dans le cadre d'une période de transition de 5 ans, qui sera portée à 7 ans pour la libre commercialisation intégrale des tomates et des pêches, et la libre circulation des travailleurs. Il est admis que la participation de la Grèce au budget communautaire se traduira durant les premières années par un solde bénéficiaire au profit du nouvel adhérent; les Grecs seront membres de plein droit des institutions communautaires dès l'entrée en vigueur de l'acte d'adhésion, le 1^{er} janvier 1981.

Entamées dès le début de l'année, les négociations avec le *Portugal* s'ouvrent sur les chapitres de l'union douanière et des relations extérieures. A la session de juin, la Communauté présente sa position concernant l'Euratom. La relative lenteur des travaux des « suppléants » s'explique partiellement par la demande introduite par le Portugal de réviser certaines dispositions de l'accord commercial de 1972. Il s'agit de conclure un protocole complémentaire qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1980 et qui tiendrait compte de la situation économique difficile du Portugal.

Ouvertes officiellement le 5 février, les négociations d'adhésion de l'*Espagne* n'ont concrètement débuté qu'à la deuxième session ministérielle du 18 septembre. M. Calvo Sotelo au nom de l'Espagne a manifesté le souhait de parvenir à des résultats définitifs à la fin de 1980. Pour l'Espagne, la période de transition devrait avoir une durée de 5 ans, sans dépasser 10 ans. Les positions respectives des deux délégations concernant la réalisation de l'union douanière et la libre circulation des marchandises industrielles, font apparaître des différences d'approche sur la date d'introduction de la T.V.A. et sur le calendrier de réduction des droits de douanes espagnols.

Dans le cadre plus général des réflexions que suscite la perspective de l'élargissement, la Commission européenne adopte le 21 juin un mémorandum adressé au Conseil des ministres sur « les répercussions de l'élargissement de la Communauté sur les relations avec les pays tiers ». Certains gouvernements des pays du sud de la Méditerranée avaient exprimé la crainte que l'adhésion à la Communauté de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne puisse avoir des répercussions gravement négatives sur leurs exportations dans le Marché commun. La Commission estime que l'élargissement sera globalement positif pour les pays tiers, car les nouveaux membres réduiront leur protection douanière et reprendront les nombreux régimes préférentiels communautaires.

Toutefois, des pays tels Chypre, Malte, le Maroc, la Tunisie, Israël et la Turquie pourraient craindre que leurs exportations de certains produits agricoles et industriels soient rendues plus difficiles dans la Communauté élargie. La Commission proposera en temps utile des solutions concrètes de nature à sauvegarder les principes essentiels de la politique communautaire en faveur de ces pays.

Le renouvellement des accords de Lomé

La première Convention de Lomé passée entre la Communauté et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique venant, à échéance en 1980, l'année 1979 est consacrée à la négociation en vue de son renouvellement et de son amélioration. La première réunion ministérielle tenue le 21 décembre 1978 réaffirme le principe du libre accès commercial des produits A.C.P. qui en bénéficient déjà sur le marché communautaire.

Les moyens de garantir les profits tirés par les pays A.C.P. du système STABEX, et ceux permettant de mettre en œuvre une coopération industrielle entre les deux parties sont également envisagés. A l'issue de la réunion du 27 juin, M. Cheysson constate que l'élaboration de la nouvelle convention est en bonne voie : son enveloppe financière est fixée à 7,450 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,1 milliards par rapport à l'enveloppe de Lomé I. La promotion et la protection des investissements européens dans les pays A.C.P. font l'objet de dispositions spécifiques. Parmi les points ouverts figurent l'éventuelle référence dans le nouveau texte aux Droits de l'homme, et le respect des normes minimales concernant les conditions de travail.

En concluant cette session qui a permis un accord sur l'énergie, essentiel dans la nouvelle Convention, les représentants de la CEE ont évoqué l'importance de la déclaration sur les droits des ressortissants A.C.P. dans la CEE, et vice versa, le mécanisme inspiré du STABEX et applicable à certains minerais, les progrès de la coopération industrielle, le financement du secrétariat A.C.P. Les représentants des pays A.C.P. ont regretté qu'aucun accord n'ait pu intervenir sur un système d'indexation de l'aide financière par rapport à l'inflation, et que la CEE ne leur ait pas accordé le traitement de la nation la plus favorisée dans le cadre de la politique commerciale.

Cet accord ayant été passé *ad référendum* le Conseil des Ministres A.C.P. s'est réuni le 14 septembre pour donner son accord formel au texte de la nouvelle Convention qui sera applicable du 1^{er} mars 1980 au 1^{er} mars 1985, assortie de 7 protocoles et d'une vingtaine de déclarations communes. La signature de la nouvelle Convention a lieu à Lomé le 31 octobre. Le Conseil A.C.P. accepte que les îles Kiribati deviennent le 58^e État A.C.P.

L'achèvement du Kyoto Round

Le processus des « Négociations commerciales multilatérales » (N.C.M.) dans le cadre du G.A.T.T. qui a duré cinq ans et demi s'achève à Genève le 12 avril 1979 par l'ouverture du paraphe du Procès Verbal et des 12 documents annexes. Le directeur général des relations extérieures, Sir Roy Denman, signe au nom de la Communauté. L'ampleur des résultats, alors que le monde industrialisé est plongé depuis 1973 dans une grave récession économique, est impressionnant. Les N.C.M. ont permis de lutter efficacement contre les tentations de protectionnisme. Les pays participants ont accepté de réduire dans une période de huit ans commençant le 1^{er} janvier 1980 les droits de douane à l'importation sur des centaines de produits.

Des estimations suggèrent que le niveau de tous les tarifs sur les produits industriels pris dans leur ensemble ait été réduit d'un tiers. Les diminutions les plus importantes sont concentrées sur les machines non électriques, les produits du bois, les produits chimiques et les équipements pour transports. Des concessions tarifaires ont également été échangées sur des produits agricoles d'une valeur de 12 milliards de \$. Le niveau des droits de douane de la Communauté est réduit de 9,8 % à 7 %. Un accord sur les obstacles techniques au commerce incite les signataires à harmoniser leurs normes et règlements techniques, ainsi que leurs réglementations sanitaires. Un accord sur les subventions et mesures compensatoires, un accord sur l'évaluation en douane, sur les marchés publics, sur l'aéronautique civile, engagent les pays participants à ces négociations à ne pas adopter de mesures nationales qui affecteraient défavorablement le commerce international et porteraient préjudice aux autres signataires.

La Communauté a réussi à faire reconnaître les principes de sa politique agricole commune, à des partenaires comme les États-Unis traditionnellement réticents. Deux accords internationaux sur les produits laitiers et la viande améliorent la coopération internationale et instaurent des disciplines de prix visant au respect de prix minima.

Pascal Fontaine